

Considérant que, sur proposition du Directeur du Département concerné, après concertation avec ses équipes, il y a lieu de modifier le nom du Département Epidémiologie et de Biostatistiques (EPI-BIOSTAT) pour lui donner le nom « METIS » Méthodes quantitatives en santé publique.

Article 1 : Décide qu'à compter du 15 juin 2015, le Département d'Epidémiologie et de Biostatistiques (EPI-BIOSTAT) prend le nom de METIS :

Méthodes quantitatives en santé publique.

Article 2 : Pour répondre aux contraintes afférentes au système d'information de l'EHESP, coexisteront pendant l'exercice 2015, les deux noms ci-dessus mentionnés.

Article 3 : Cette décision fait l'objet d'une publication sur le site Internet de l'EHESP.

Rennes, le 8 juin 2015

Le Directeur de l'EHESP

Laurent CHAMBAUD